

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Délibération n°2024.04.50 B

Conservatoire Annexe Nadia BOULANGER - Validation du programme

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2024**

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, François NEBOUT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_50B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

**DELIBERATION
N°2024.04.50 B**

Rapporteur : Gérard DEZIER

CONSERVATOIRE ANNEXE NADIA BOULANGER - VALIDATION DU PROGRAMME

Pilier : 9 UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : 905 UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISE

Enjeux : 90501-9 UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Education au développement durable et parcours éducatifs (sportifs et culturels)
ODD 7 : Efficacité énergétique

Le Conservatoire de GrandAngoulême souffre depuis plusieurs années de conditions de fonctionnement dégradées. Construit en 1982, il a fait l'objet de travaux mineurs qui, s'ils ont pu améliorer le quotidien, n'ont pas permis de répondre aux attentes de fonctionnement, ni d'atteindre un niveau de performance et d'efficacité énergétique suffisant.

Par ailleurs, le développement et la diversification de l'offre d'enseignement depuis sa conception nécessite l'utilisation de 13 sites extérieurs chaque semaine.

L'acquisition par l'agglomération du bâtiment situé 22 rue Guy Ragnaud à Angoulême en 2023 (611 m²) a permis de regrouper plusieurs activités.

En 2023, des petits travaux de réhabilitation ont été effectués par l'équipe du service Maintenance afin de rendre les locaux rapidement accessibles aux personnels et élèves du Conservatoire pour la rentrée 2023.

Dans le cadre du projet d'établissement, le bâtiment doit être réhabilité dans son intégralité et agrandi d'environ 110 m². Cette opération sera suivie par la Direction Appui Opérationnel Territorial, en co-pilotage avec la Direction de la Culture et de l'Image, accompagnée par une maîtrise d'œuvre architecturale.

L'objectif du programme est de créer des espaces confortables pour l'enseignement de la danse et du théâtre, d'accueillir le nouveau pôle « musique et image », le tout avec une efficacité énergétique optimisée.

Le coût des travaux est estimé à 1 100 000 € HT. Dans l'état actuel des estimations, et sous réserve d'un chiffrage plus précis par la maîtrise d'œuvre, le programme nécessitera probablement une revalorisation de l'autorisation de programme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_50B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

La mission de maîtrise d'œuvre relève du domaine fonctionnel « bâtiments – réutilisation ou réhabilitation » au livre IV, Section II, sous-section 3 de la 2ème partie du code de la commande publique précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre.

Compte-tenu de l'estimation financière du marché de maîtrise d'œuvre (95 000 € HT), la consultation se fera sous forme d'une procédure adaptée (ouverte) de maîtrise d'œuvre en application des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 et 5, R2131-12 et R2172-1 à 4 du code de la commande publique.

Je vous propose :

DE VALIDER le programme de l'opération de réhabilitation et d'agrandissement de l'annexe Nadia BOULANGER du conservatoire.

D'APPROUVER l'engagement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre suivant une procédure adaptée et les éléments essentiels du dossier de consultation.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les marchés à intervenir, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée, à signer les documents concernant les procédures d'urbanisme.

<p>Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_50B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024